

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col.4 x col.6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	92 651 554	0,800		96 970 000	775 760	0,130	775 760
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 823 921	2,13		2 926 000	62 324	2,13	62 324
Taxe d'habitation additionnelle	25 304 008	8,40		25 120 000	2 110 080	8,40	2 110 080
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	19 472 200	33,42		20 323 000	6 791 947	33,42	6 791 947
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>			Total de la fiscalité additionnelle	2 948 164		2 948 164
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	6 791 947		6 791 947

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col.2 x col.9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle		
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle	2 948 164 =	
CFE additionnelle		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>			
CFE éolienne	>>>			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
13 250 828	491 403	851 344	116 674	1 812 283	773 661	1 196 722	18 492 915

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col.7) 9740111	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II) 18 492 915	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024 96 233 026
--	---	---	---	---

À AVIGNON
 Le 07 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques, Pour le Groupement
 MICHEL LAFFITTE
 A Cayrol
 Le 3 avril 2024
 Pour la Préfecture,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :		
a. Personnes de condition modeste	0	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	2 366	
c. Locaux industriels	27 801	
d. Exonérations de longue durée	254	
Taxe foncière non bâtie	0	
Taxe d'habitation :		
a. Dotation pour perte de THLV	0	
b. Mayotte	>>>	
Cotisation foncière des entreprises :		
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	173	
b. Base minimum	326 052	
c. Locaux industriels	1 445 399	
d. Autres allocations	10 238	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	4 670 904
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	657 772
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	11 021
b. Par la loi	5 616 990
3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
a. Résidences secondaires et assimilées	25 120 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	1 126 093
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	56 029
d. Centrales hydrauliques	132 369
e. Transformateurs électriques	80 622
f. Stations radioélectriques	216 479
g. Installations gazières et autres	5 904

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	9 275 658
b. TVA prév. (comp. CVAE)	3 975 170
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

Taux maximum :	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
a. De droit commun	33,49	>>>
b. Dérégatoire	33,49	>>>
c. Avec rattrapage	33,49	>>>
d. Avec capitalisation	>>>	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>

Taux moyens pondérés :

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	20,33
b. En cas de changement de périmètre	>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	1,002375	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,002059	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national	>>>	>>>
b. au niveau de l'EPCI	>>>	>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxe foncière non bâtie	50,82